



## Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7439<sup>e</sup>** séance

Lundi 11 mai 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Murmokaitė	(Lituanie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Llanos
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M <sup>me</sup> Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M <sup>me</sup> Kawar
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M <sup>me</sup> Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

### Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : S. E. M<sup>me</sup> Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité; S. E. M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Mogherini.

**M<sup>me</sup> Mogherini** (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence lituanienne de nous avoir invités à participer à la séance d'aujourd'hui. Nous apprécions cette invitation à sa juste valeur. Nous sommes ici pour faire part au Conseil de sécurité de l'urgente nécessité de faire face aux tragédies auxquelles nous sommes confrontés dans la Méditerranée.

L'année 2015 s'annonce pire que la précédente, malgré qu'en 2014, 3 300 migrants soient morts en essayant d'entrer sur le territoire de l'Union européenne par voie maritime. En d'autres termes, trois personnes sur quatre qui ont péri en traversant une frontière dans le monde entier ont trouvé la mort dans la mer Méditerranée. Cela nous montre que notre première priorité est de sauver des vies et de prévenir d'autres pertes de vie en mer. Nous, au sein de l'Union européenne, estimons qu'il s'agit d'une responsabilité que nous partageons tous, non seulement en tant qu'Européens, mais également à l'échelle mondiale.

Il s'agit d'une situation sans précédent, une situation exceptionnelle qui appelle une riposte exceptionnelle et coordonnée. Il faut réagir d'urgence, immédiatement et de concert – une riposte d'urgence à un phénomène structurel qui perdurera si nous ne prenons pas des mesures efficaces face à ses véritables

causes profondes, à savoir la pauvreté, les conflits, les crises et les violations des droits de l'homme en Afrique et au Moyen-Orient et au-delà, notamment les situations dont nous sommes témoins en Syrie, en Afghanistan et dans la Corne de l'Afrique.

Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de solution miracle, mais qu'une riposte mondiale à ce problème complexe s'impose. Il ne s'agit pas seulement d'une urgence humanitaire, mais également d'une crise de sécurité, puisque les réseaux de migrants ont des liens avec les activités terroristes, qu'ils financent dans certains cas, exacerbant ainsi l'instabilité dans une région qui est déjà assez instable.

Pour nous, remédier à cette situation est avant tout un devoir moral, mais c'est également dans l'intérêt commun de tous les pays concernés – les pays de la Méditerranée, ainsi que les pays d'origine et de transit. Nous sommes ici pour agir immédiatement et de concert. Il nous faut une riposte exceptionnelle. Je tiens à dire que l'Union européenne est enfin prête à assumer ses responsabilités – en sauvant des vies, en accueillant les réfugiés, en s'attaquant aux causes profondes de ce phénomène et en démantelant les organisations criminelles.

Nous devons nous attaquer à ces défis sur la base de deux principes fondamentaux : le partenariat et une approche globale. Premièrement, nous devons agir en étroite collaboration avec les pays de la région, les organisations régionales, à commencer par l'Union africaine, et la communauté internationale dans son ensemble, en particulier le Conseil de sécurité. Deuxièmement, nous devons traiter de manière exhaustive toutes les questions connexes – l'urgence humanitaire immédiate, la situation en matière de sécurité et les causes profondes dans les pays d'origine et de transit. Je voudrais souligner que, parfois, les pays de transit se transforment en pays de destination. S'attaquer aux causes profondes de ce phénomène signifie s'attaquer à la pauvreté, à l'inégalité d'accès aux ressources – qu'elles soient naturelles ou financières –, aux conflits, aux crises et aux violations des droits de l'homme. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de solidarité partagée, d'une vision à long terme et de mesures immédiates, dans le cadre d'un plein partenariat régional et international. C'est pourquoi j'estime si important d'être présente ici aujourd'hui.

L'Union européenne apportera sa contribution. Nous avons déjà discuté le mois dernier, ici, à New York,

de la façon de faire face à cette tragédie. Comme je l'ai alors souligné, l'Union européenne accroît ses efforts pour s'attaquer aux causes profondes de ces drames, et lutter également contre la traite des personnes et le trafic de migrants en Méditerranée. Nous y travaillons, depuis lors, avec l'Union africaine, comme lors de la tenue de notre réunion des Collèges il y a quelques semaines à Bruxelles. Dans deux jours, mercredi, la Commission européenne présentera un nouveau programme européen en matière de migration, qui proposera tant des solutions aux problèmes immédiats que des moyens de mieux gérer les migrations sous tous leurs aspects à plus long terme, en adoptant une nouvelle démarche et en assumant de nouvelles responsabilités. Nous proposerons d'intensifier nos efforts de règlement et de renforcer les possibilités d'entrer légalement en Europe. Comme l'a dit il y a quelques jours le Président de la Commission européenne, M. Juncker, au Parlement européen, si nous leur fermons à tous les portes, ils entreront par les fenêtres.

Simultanément, le Conseil de sécurité a également appelé à la pleine application du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et exhorté tous les États Membres à s'attaquer aux flux de migration clandestine et à apporter leur contribution au démantèlement des réseaux de trafic de migrants dans la région. Nous savons tous que nous devons travailler sur l'ensemble de questions liées à ces tragédies. Ne s'atteler qu'à un seul aspect ne permettra pas d'aboutir à une solution, et nous devons travailler non seulement ensemble – au niveau de l'Europe, tout d'abord, nous en avons pris conscience – mais aussi avec le reste de la communauté régionale et internationale.

Le 23 avril, nous avons décidé en Europe d'intensifier nos efforts de lutte contre la tragédie humaine qui se déroule en Méditerranée. Il s'agit, notamment, de désorganiser les réseaux de traite des personnes et de trafic des migrants. Le Conseil européen a décidé de renforcer immédiatement la présence de l'Union européenne en mer, en consolidant les opérations existantes – Triton et Poséidon –, dont les capacités bénéficieront d'un triplement des ressources financières et de l'envoi de moyens maritimes supplémentaires. À cette occasion, les dirigeants européens m'ont également demandé de proposer des mesures visant à désorganiser les modes de fonctionnement des réseaux de traite des êtres humains de l'autre côté de la Méditerranée. Dans sa déclaration du 23 avril, le Conseil européen demande

ainsi à la Haute Représentante d'« entreprendre des efforts systématiques en vue d'identifier, de capturer et de détruire les embarcations avant qu'elles ne soient utilisées par les trafiquants », et ce dans le plein respect du droit international. C'est pourquoi ma présence aujourd'hui ici au Conseil de sécurité revêt pour nous une telle importance.

Depuis quelques semaines, nous préparons une éventuelle opération navale dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne. Le mandat de cette opération est en cours d'élaboration avec les États membres de l'Union européenne à Bruxelles et sera examiné dans une semaine exactement, le 18 mai, à la réunion du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne, où les premières décisions pourraient être prises à cet égard.

Nous voulons travailler avec l'ONU, en particulier avec le Conseil de sécurité. Nous voulons également travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Hier, je me suis de nouveau entretenue avec António Guterres. Nos équipes ont déjà intensifié leur travail commun, car nous avons la ferme intention de respecter en tout temps le droit international, le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Il s'agit d'une valeur essentielle, fondamentale, sur laquelle l'Union européenne repose depuis sa création et, comme je l'ai dit, nous entendons fermement la respecter. Nous assumons nos responsabilités; nous travaillons beaucoup et vite, mais nous ne voulons pas et ne pouvons pas travailler seuls. Nous avons besoin de travailler en partenariat si nous voulons mettre fin à ces tragédies. Nous devons réfléchir et agir ensemble. Nous devons partager les responsabilités. C'est une responsabilité européenne et une responsabilité mondiale.

Pour l'Union européenne, la solution réside dans le multilatéralisme; dans un travail en partenariat; dans le respect et la défense des droits de l'homme et du droit international, et ce, plus que jamais s'agissant de questions telle que celle dont nous sommes saisis. Je tiens à assurer expressément le Conseil de sécurité qu'aucun réfugié ou migrant intercepté en mer ne sera renvoyé contre son gré. Les droits de ces personnes en vertu des Conventions de Genève seront pleinement respectés.

Je veux également être très claire sur un autre point primordial : la Libye. Ce n'est pas uniquement de la Libye dont il est question; nous le savons parfaitement. Cela peut se produire dans d'autres régions du monde,

mais nous savons également tous très bien que, depuis des mois, c'est en Libye que se produit la plus grande partie de la traite des personnes et du trafic de migrants, ou plus exactement par la Libye. Tant qu'il n'y aura pas de gouvernement d'union nationale exerçant son autorité légitime sur l'ensemble du territoire libyen et ses frontières terrestres et maritimes, la situation risque de se poursuivre ainsi. C'est pourquoi l'Union européenne appuie non seulement le processus de dialogue mené par l'ONU mais l'appuie activement et avec une totale détermination en vue de parvenir à un accord sur la formation d'un gouvernement d'union nationale.

L'Union européenne appuie ce processus aux niveaux politique, logistique et financier. Je suis moi-même à cet égard en contact étroit, quotidien, avec Bernardino León. À Bruxelles, nous avons récemment accueilli une réunion de maires et de représentants municipaux de toute la Libye ainsi qu'un dialogue avec les milieux d'affaires. Il y a 10 jours, j'étais moi-même à Tunis avec Bernardino León pour m'entretenir avec toutes les parties libyennes participant à ce dialogue. Notre message à tous les Libyens est clair : l'Union européenne est prête à leur fournir un appui par tous les moyens possibles pour que la Libye connaisse la prospérité et la stabilité qu'elle a la capacité et qu'elle mérite d'avoir, unie contre tous les problèmes auxquels le pays et sa population doivent faire face, et l'Europe sera à leurs côtés pour soutenir la voie qu'ils auront choisie et définie.

En attendant, les Européens et les Libyens doivent travailler ensemble, en partenariat, afin de lutter contre les organisations de traite des personnes et de trafic de migrants. C'est dans l'intérêt des Libyens et c'est leur responsabilité; c'est dans l'intérêt des pays méditerranéens et c'est leur responsabilité; c'est dans l'intérêt des Européens, et c'est leur responsabilité; c'est dans l'intérêt des Africains et c'est leur responsabilité; et, je dirai aussi, c'est dans l'intérêt du monde et c'est sa responsabilité. Nous ne prenons, et ne prendrons, de mesures contre personne, si ce n'est en partenariat avec tous. Nous devons travailler ensemble et nous sommes ici pour travailler ensemble.

C'est également pourquoi nous renforçons notre coopération et notre soutien à l'égard de pays clefs d'Afrique et du monde arabe, notamment la Tunisie, l'Égypte, le Soudan, le Mali et le Niger. Nous intensifions également la coopération avec la Turquie compte tenu de la situation en Syrie et en Iraq. Nous intensifions notre travail dans le cadre des

dialogues et partenariats existants, ainsi que des efforts internationaux, notamment les processus de Rabat et de Khartoum. Ce sont là des éléments fondamentaux de notre stratégie globale de gestion de l'ensemble des questions relevant de la migration. Nous avons déjà mis en place des partenariats pour la mobilité avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie ainsi qu'un dialogue spécifique avec le Liban. Il s'agit de partenariats globaux couvrant la totalité des aspects liés aux migrations : la migration et la mobilité légales, avec assouplissement du régime des visas; la lutte contre les migrations clandestines; l'asile et la protection internationale; la migration et le développement. Nous travaillons avec les partenaires régionaux pour renforcer nos capacités en matière de gestion des frontières maritimes et d'opérations de recherche et sauvetage.

Il importe également que l'Union européenne et les pays participant aux processus de Rabat et de Khartoum, ainsi que l'Union africaine, travaillent en partenariat étroit sur cette question. Par conséquent, nous nous réjouissons particulièrement à la perspective de la tenue d'un sommet extraordinaire cet automne à Malte, dont je me suis déjà entretenue avec M<sup>me</sup> Dlamini-Zuma récemment. Nous nous attaquons ensemble aux questions de la pauvreté, de la guerre, des droits de l'homme, des inégalités de répartition des ressources et d'accès à ces ressources, qu'elles soient financières ou autres. Nous devons le faire en partenariat avec tous les pays concernés, sur un pied d'égalité et dans un plein respect mutuel.

L'Union européenne est prête à apporter sa contribution. Cela n'a pas toujours été le cas, je le sais. Je pense que nous sommes maintenant prêts à le faire. Nous sommes prêts à nous attaquer à des problèmes qui nous touchent tous et ce, non seulement dans une optique de sécurité mais d'abord et avant tout dans une optique humanitaire. L'Union européenne peut faire beaucoup – elle le fera – mais pas seule. Il doit s'agir d'un effort collectif mondial. C'est pourquoi nous comptons sur l'appui du Conseil de sécurité pour sauver des vies et démanteler des organisations criminelles qui exploitent le désespoir des populations.

Je terminerai en citant le pape François, qui a dit : « Il y a des histoires qui nous font pleurer et nous font honte ». J'appelle aujourd'hui le Conseil de sécurité à nous permettre de ne plus pleurer et de ne plus avoir honte.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Mogherini pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. António

**M. António** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais aussi vous remercier d'avoir convoqué cette importante séance et de nous donner l'occasion de faire connaître aux membres du Conseil le point de vue de l'Union africaine sur ces graves questions que sont la migration vers l'Europe et le trafic de migrants en mer Méditerranée. Je tiens aussi à saluer la présence parmi nous de M<sup>me</sup> Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et de M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations.

La séance d'aujourd'hui se tient avec en toile de fond la catastrophe humanitaire qui ne cesse de s'aggraver en mer Méditerranée, se traduisant par la mort de milliers de migrants, dont beaucoup d'Africains, en quête de conditions de vie meilleures et plus sûres en Europe. Ces terribles événements, qui sont une source de préoccupation majeure pour l'Union africaine, doivent servir de signal d'alarme et inciter la communauté internationale à s'attaquer aux causes de ce mouvement massif de personnes et à réfléchir aux mesures appropriées qui doivent être prises pour trouver une solution durable à ce problème persistant.

L'augmentation massive du nombre de personnes essayant de traverser la mer Méditerranée ne peut être dissociée des conflits et des graves crises humanitaires qui sévissent dans certaines parties de l'Afrique, en particulier en Libye, qui est le principal point de départ de ces migrants. Le conflit dans ce pays a joué un rôle important, et toute initiative de règlement du problème doit aussi viser à régler le conflit en Libye et dans la région plus large du Sahel.

De nombreux migrants fuient aussi la pauvreté abjecte exacerbée par un certain nombre de facteurs, notamment les changements climatiques qui ont eu des effets dévastateurs sur les modes de vie traditionnels. Il est clair qu'il existe aussi d'autres facteurs incitatifs, notamment l'absence de progrès satisfaisants en matière de mobilité intraafricaine, les dynamiques démographiques, la révolution numérique, le chômage très élevé des jeunes et les inégalités croissantes. Ces facteurs ont aussi favorisé l'émergence d'une criminalité transnationale et de groupes terroristes hautement organisés, notamment ceux spécialisés dans la traite des personnes et le trafic de migrants, qui posent une grave

menace à la stabilité et à la sécurité de l'Afrique. En effet, qui dit trafiquants d'êtres humains et passeurs de migrants, dit également trafiquants de drogues et trafics en tout genre.

Dans ce contexte, les principes d'humanité, de solidarité, d'entraide et de respect du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, doivent être placés au centre de la stratégie de riposte de la communauté internationale. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une coordination, d'une coopération et d'un partenariat renforcés entre toutes les parties prenantes et tous les acteurs – notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne ainsi que les pays concernés, en particulier ceux d'origine, de transit et de destination.

Il importe tout autant d'intensifier l'action menée collectivement pour remédier aux causes profondes du problème, de renforcer notre détermination à prévenir et à régler les conflits, de réaliser les objectifs de développement et d'avancer vers un système international plus juste. Il est peu probable, et c'est notre conviction, que des solutions ad hoc plaçant l'accent uniquement sur un aspect spécifique – par exemple le trafic – sans tenir compte des raisons qui poussent les personnes à fuir leur pays d'origine ou même de l'effondrement quasi total de l'ordre public, conditions qui ont permis aux trafiquants d'êtres humains de prospérer, apportent le changement si indispensable qui empêchera les personnes qui n'ont pas de quoi vivre de partir en quête d'une vie meilleure ailleurs. C'est pourquoi nous devons agir pour garantir la sécurité et la dignité dans les pays d'origine, parce que les personnes désespérées et aux abois continueront assurément à fuir les situations difficiles, en particulier les situations de conflit armé.

Il importe de noter que la migration des réfugiés de guerre est protégée par le droit international. Toutefois, certains migrants auxquels nous avons à faire ne sont pas des réfugiés. Ils ne fuient pas non plus par choix, mais du fait des graves difficultés vécues, qui sont attentatoires à la dignité humaine et devraient interpeller notre conscience morale. Tandis que les changements climatiques et la rareté de l'eau poussent de plus en plus de personnes à fuir, il est manifeste que la situation actuelle est révélatrice de l'inefficacité des instruments internationaux existants. C'est pourquoi il est capital que nous saisissons les occasions qui nous sont données, notamment dans le cadre des discussions

sur le programme de développement pour l'après-2015, pour commencer à remédier à cette situation.

Les catégories les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays et les réfugiés, sont souvent victimes de l'exploitation et de la traite des êtres humains. Elles méritent une attention et une protection particulières. C'est pourquoi, pour régler ce problème, la communauté internationale doit agir en s'appuyant sur une approche globale et équilibrée qui tienne compte des réalités et des tendances ainsi que des liens qui existent entre migrations et autres grands problèmes économiques, sociaux, politiques, humanitaires et de développement.

Pour ce qui la concerne, l'Union africaine est pleinement consciente de ses responsabilités et prête à jouer pleinement son rôle. Outre l'élaboration d'un cadre politique africain en matière de migrations, l'Union africaine est aussi déterminée à lutter contre l'exploitation et la traite des êtres humains, en collaboration avec les communautés économiques régionales, les partenaires internationaux et les organisations de la société civile. À la septième réunion des Collèges de la Commission de l'Union africaine et de la Commission européenne qui a eu lieu à Bruxelles le 22 avril, les deux parties ont passé en revue un large éventail de questions, notamment celles liées à l'immigration légale, clandestine ou forcée. Les deux Commissions ont convenu en particulier d'intensifier la mise en œuvre de la déclaration Union européenne-Afrique qui avait été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet Union européenne-Afrique en avril 2014. Il convient de noter que la déclaration politique soulignait, entre autres, la détermination partagée des parties à lutter contre l'immigration clandestine et à traiter tous ses aspects pertinents, notamment la prévention, la gestion renforcée de l'immigration et du contrôle aux frontières, le trafic de migrants, le retour et la réadmission, ainsi qu'à s'attaquer aux causes profondes de l'immigration clandestine et à accroître la coopération concernant la traite des êtres humains et la garantie d'une protection internationale.

Un autre motif de préoccupation pour l'Afrique est l'impact politique de l'immigration sur les communautés hôtes. La montée de la xénophobie en Afrique et ailleurs, surtout dans le contexte de la crise économique qui sévit dans de nombreux pays depuis 2008, est un défi auquel nous devons nous attaquer. On parle de l'immigration en Europe, mais il ne faut pas oublier non plus l'ampleur de l'immigration

entre pays en développement, appelée aussi migration Sud-Sud, et les problèmes qui l'entourent. Il y a plus d'Africains qui migrent à l'intérieur de leur région que d'Africains qui parcourent de longues distances pour se rendre dans d'autres parties du monde. C'est pourquoi il faut aussi que nous tenions compte de cette tendance lorsque nous examinons la question qui nous occupe. Les efforts de l'Union africaine visant à promouvoir l'intégration régionale, notamment en termes de promotion de la liberté de circulation et de la migration de main-d'œuvre, doivent être par conséquent reconnus et appuyés.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. António de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Sutherland.

**M. Sutherland** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité.

Il y a un mois, le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, a mis sur pied un groupe informel – composé notamment du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres; du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein; du Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, M. Bill Swing; et de moi-même – chargé d'examiner la question de la crise en Méditerranée. Nous nous sommes réunis régulièrement depuis et avons publié plusieurs déclarations communes, qui reflètent la position de l'Organisation des Nations Unies sur ces faits. Dans cette brève déclarations, j'exposerai ce que nous considérons comme étant des priorités dans le cadre de la réponse collective à apporter à la crise. Il s'agit, bien sûr, premièrement de sauver des vies et de protéger les droits de l'homme des réfugiés et, plus généralement, des migrants; deuxièmement, de prendre des mesures de répression efficaces contre les trafiquants et les passeurs; troisièmement, d'augmenter radicalement le nombre d'options sûres pour la réinstallation des réfugiés, le regroupement familial et la migration de main-d'œuvre; et enfin, de renforcer la solidarité avec les pays se trouvant à proximité des théâtres de conflit, et de redoubler d'efforts pour mettre fin à ces conflits et aux échecs en matière de développement, qui ont fait qu'on compte aujourd'hui un nombre de personnes déplacées jamais atteint à aucun autre moment de l'histoire.

Pour relever chacun de ces défis, l'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer : le Haut-Commissariat des Nations Unies pour ce qui est des réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en ce qui concerne les migrants économiques. Cela exige un dialogue intensif entre nous tous – l'ONU, les organisations régionales et les gouvernements, notamment dans les pays d'origine, de transit et de destination. Comme la Haute Représentante de l'Union européenne (UE) l'a souligné, la situation en Méditerranée est, d'abord et avant tout, une crise pour les centaines de milliers de réfugiés et de migrants qui sont exposés au danger. Durant les 130 premiers jours de 2015, au moins 1 800 personnes se sont noyées en Méditerranée, ce qui représente 20 fois le nombre de victimes enregistrées durant la même période l'an dernier. Si ce rythme devait se poursuivre, 10 000 à 20 000 migrants pourraient périr d'ici à l'automne. C'est pourquoi nous avons l'impérieuse responsabilité collective d'agir immédiatement. La plupart des personnes traversant la Méditerranée paient aux passeurs 5 000, 10 000, voire, dans certains cas, 15 000 dollars pour leur passage, ce qui représente plus que les économies de toute une vie dans bon nombre de pays d'origine. D'après les données dont nous disposons, près de la moitié des personnes qui atteignent les rives de l'Europe remplissent les conditions requises pour bénéficier de la protection internationale accordée aux réfugiés.

Une stratégie efficace pour faire face à la crise, y compris dans le cadre d'un projet de résolution du Conseil de sécurité, commence donc par la nécessité immédiate de sauver des vies. Si nous ne formulons pas notre réponse en ce sens, cela constituerait un échec moral qui pourrait compromettre la sécurité et le droit internationaux.

Jusqu'à ce que 900 personnes trouvent la mort au cours d'un seul week-end, en avril dernier, la communauté internationale était largement absente de la Méditerranée. La responsabilité de sauver des vies a dû être assumée principalement par la marine italienne, qui a déployé des efforts et des moyens considérables, ainsi que par des navires marchands mal équipés et des organisations non gouvernementales, telles que Migrant Offshore Aid Station. Depuis lors, la situation s'est améliorée. J'ai appris, lors d'une visite effectuée à la Commission européenne la semaine dernière, et du Président de la Commission, qu'un autre document était sur le point d'être adopté. Son adoption permettrait, à mon sens, d'améliorer encore davantage la situation

et de faire évoluer sensiblement la position de l'Union européenne. L'UE s'est engagée à tripler ses ressources en Méditerranée. Sa première priorité doit être la recherche et le sauvetage dans le cadre de l'opération Triton, dont le rayon d'action est toutefois limité à 35 kilomètres des côtes italiennes. Elle ne dispose que de six navires, contre les 32 de Mare Nostrum, le programme du Gouvernement et de la marine italiens. Les marines et les garde-côtes italiens et grecs, désormais assistés par des navires venant d'ailleurs, continuent à lutter contre les pertes en vies humaines. En conséquence, moins de réfugiés et de migrants sont morts au cours des derniers jours.

Dans le même temps, l'Europe et l'Afrique doivent mettre au point une stratégie commune pour lutter contre les passeurs et les trafiquants. Bien sûr, la tâche ne sera pas facile. Elle exige une amélioration de la gouvernance et la coordination des services de répression, et il y a, cela va sans dire, des questions à plus long terme qui sont en jeu, comme le développement. Mais d'autres, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, ainsi que l'UE doivent prendre au sérieux leurs responsabilités à cet égard. Des bandes criminelles organisées opèrent dans tout le Moyen Orient, en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord et en Europe. Il n'est aucun acteur ni aucune tactique qui puissent à eux seuls garantir que leurs membres seront arrêtés, poursuivis et emprisonnés. Les enjeux pour eux sont importants : le passage illégal de personnes à travers les frontières est plus lucratif que la vente illicite d'armes ou de drogues, et il faudra une action coordonnée et globale, reposant sur la confiance mutuelle et le respect de l'état de droit, pour contrer cette menace. D'aucuns dressent des comparaisons avec les opérations de lutte contre la piraterie au large de la Corne de l'Afrique, qui ont été couronnées de succès. Mais le calcul en Méditerranée est beaucoup plus complexe : d'innocents réfugiés, dont de nombreux enfants, se retrouvant pris entre deux feux entre les passeurs et d'éventuelles opérations militaires. Toutes les mesures de répression doivent donc respecter le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit maritime, le droit des réfugiés et le droit des gens.

Même si nous réussissons à mettre en échec les passeurs, nous aurons créé un nouveau problème tout aussi pernicieux. Si nous n'y prenons garde, les demandeurs d'asile se retrouveront coincés dans certains pays, sans accès à la protection, à l'éducation, aux soins de santé ou aux moyens de subsistance. Alors que nous intensifions nos efforts de lutte contre les passeurs et la traite, nous

devons également renforcer notre capacité à assurer la protection de ceux qui en ont besoin. L'ensemble de la communauté internationale doit assumer une part équitable de la charge que représentent les réfugiés. De petits pays, comme le Liban et la Jordanie, ont accueilli ensemble plus de 1,8 million de réfugiés.

L'année dernière, l'UE a accordé une protection internationale à près de 300 000 personnes. Que faut-il faire? La réinstallation des réfugiés et d'autres formes d'admission humanitaire constituent les moyens les plus sûrs et les plus organisés dont nous disposons pour fournir une protection. Ce sont des outils sous-utilisés. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de pays de réinstallation. Nous avons besoin de quotas de réinstallation plus importants. Seule la moitié des 28 États membres de l'UE sont des pays de réinstallation. Nous devons offrir d'autres options aux demandeurs d'asile : des visas humanitaires, le statut de protection temporaire et des visas à court terme. Aux médecins, professeurs d'université et ingénieurs, ainsi qu'au personnel infirmier, aux travailleurs du bâtiment et autres qui disposent de compétences dont nos pays ont besoin, nous pourrions offrir des visas de travail, des visas saisonniers et des visas de migration circulaire. Le regroupement familial est un autre droit très important qui doit être activement promu. Nous avons à peine déployé ces outils qui permettent de sauver des vies.

Nous devons mettre en place des moyens sûrs pour permettre aux demandeurs d'asile de recourir à ces voies légales. Dans le même temps, il nous faut aider beaucoup plus les pays se trouvant à proximité des zones de conflit, afin d'assurer la sécurité des réfugiés et des migrants, d'éduquer leurs enfants et de leur donner un réel espoir pour l'avenir. Environ la moitié des réfugiés, des enfants, ne sont pas du tout scolarisés à l'heure actuelle. Il est également important de souligner la responsabilité des pays où les inégalités, une gouvernance dysfonctionnelle et la pauvreté poussent les gens à émigrer. Ils doivent rendre des comptes à leurs propres citoyens. Ils doivent instaurer les conditions dans lesquelles tout un chacun puisse bénéficier d'une progression économique et sociale.

Dans le but de maintenir l'intégrité du système de protection internationale, il est essentiel que tout plan global comprenne des accords prévoyant le retour

des personnes qui n'ont pas besoin d'une protection internationale.

Je crois comprendre que la Commission européenne adoptera cette semaine un programme européen sur la migration. D'après ce qui m'a été dit, il est prévu d'y défendre nombre des points ayant trait à un accès plus sûr à un plus grand nombre de filières de migration légale. Mes collègues et moi applaudissons ces mesures progressistes, intelligentes, et nous espérons que l'Union européenne les adoptera avec la célérité requise et à l'échelle qu'elles méritent.

Cependant, même si nous réussissons à faire tout cela, nous n'aurons pas résolu les problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés. Nous parlons des causes qui sont à la racine des problèmes, et ce dont nous avons réellement besoin, c'est de solutions à la racine. Il n'est pas très difficile, en effet, de se détourner de problèmes qui paraissent insolubles – conflits qui durent des années, gouvernements autoritaires qui maltraitent leurs citoyens, problèmes démographiques qui semblent croître de façon exponentielle – mais tout problème, une fois analysé, peut à tout le moins être amélioré. Au niveau le plus élémentaire, nous devons engager un dialogue intense et systémique entre les pays d'origine, de transit et de destination. Nous devons nous réunir et dialoguer tous ensemble, et ce jusqu'à ce qu'une réponse globale soit trouvée. L'ONU – le Secrétaire général, en particulier, et le Vice-Secrétaire général ne cessent d'insister sur ce point publiquement et me le rappellent constamment – est prête à aider à faciliter, enrichir et guider ce dialogue, et elle se doit de le faire, car elle représente, en particulier, les intérêts des protagonistes les plus vulnérables de cette tragédie.

Nous reconnaissons que, du fait du renforcement des obstacles juridiques à la migration, la demande réelle sur nos marchés du travail va croître. Nous devons être prêts à en discuter de manière constructive, et non pas négative.

Le système des Nations Unies, l'OIM et les organisations de la société civile contribuent de multiples façons à l'atténuation de la crise, et elles sont disposées à faire encore davantage.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sutherland de son exposé.

*La séance est levée à 10 h 40.*